

Burundi : Procès historique des auteurs présumés de l'assassinat de Ndadaye

RFI, 08-10-2019 Procès des assassins présumés de Melchior Ndadaye, premier président démocratiquement élu du Burundi Au Burundi, un procès historique a débuté ce mardi. Celui des « auteurs » présumés de l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier président démocratiquement élu. Sa mort, il y a 26 ans, avait contribué à entraîner le pays dans une guerre civile qui a duré dix ans et fait 300 000 morts.

Ce mardi matin s'est ouvert à Gitega, la nouvelle capitale du Burundi, le procès des « auteurs » présumés de l'assassinat du premier président démocratiquement élu, du Burundi, Melchior Ndadaye, à l'issue de la tentative de coup d'État mené par l'armée. Ce procès historique se tient devant la chambre judiciaire de la Cour suprême du Burundi. Dans le box des accusés, quatre hauts gradés de l'armée dominée par la minorité tutsie à l'époque des faits. Tous sont à la retraite aujourd'hui. Mais ils ne sont pas les seuls à être poursuivis par le ministère public puisque l'ombre du major Pierre Buyoya plane sur la salle d'audience. L'ancien président Buyoya, qui avait cédé le pouvoir au président Ndadaye trois ans avant son assassinat et avant de le reprendre en 1996 à la faveur d'un autre coup d'État, est aujourd'hui le représentant de l'Union africaine au Mali. Sont également poursuivis onze autres anciens hauts gradés de l'armée et de la gendarmerie et cinq de ses anciens proches collaborateurs. Au total, 17 personnes ont fait l'objet de mandats d'arrêt internationaux, comme les « auteurs » de cet assassinat. Enfin, trois autres personnes ont fait l'objet d'une citation à comparaître ce mardi 8 octobre. Un président en 1993 Ce n'est pas le premier procès suite à l'assassinat du président Ndadaye. Un procès, dit des « exécutants », avait débuté en 1993 et s'est terminé trois ans plus tard par la condamnation de deux simples lieutenants et quelques sous-officiers. Aucun des hauts gradés de l'armée de l'époque, cités dans l'affaire, et qui étaient encore tous puissants, n'avait été inquiété. Jusqu'au coup d'État de novembre de l'année passée, lorsque ces quatre hauts gradés à la retraite ont été arrêtés. La guerre consécutive à la mort du président Ndadaye s'est arrêtée grâce à l'accord de paix signé en 2000 et des accords de cessez-le-feu. Ils ont instauré un partage du pouvoir entre la majorité hutue et la minorité tutsie. Des accords qui ont accordé une immunité à l'ancienne armée dominée par la minorité tutsie, et la rébellion hutue aujourd'hui au pouvoir. Mais les choses ont changé depuis la crise de 2015. L'ex-rébellion hutue du CNDD-FDD du président Pierre Nkurunziza a désormais une mainmise totale sur le pouvoir, expliquent des spécialistes. Elle a donc décidé de frapper ses anciens ennemis, qu'elle considère comme les responsables de la crise de 1993.